

MUNICIPALITÉ DE L'ÎLE-D'ANTICOSTI

PLAN DE DÉVELOPPEMENT STRATÉGIQUE 2017-2020



(10)

TABLE DES MATIÈRES

INTRODUCTION	4
MÉTHODOLOGIE	5
PROJET N°1 – MISE À NIVEAU DES INSTALLATION D’EAU POTABLE.....	6
PROJET N°2 – SENTIER DE MARCHÉ (HIKING ET TREKKING) TRANSANTICOSTIEN	6
PROJET N°3 – ACQUISITION DES PHARES	7
PROJET N°4 – MISE À NIVEAU DU SERVICE INCENDIE.....	7
PROJET N°5 – AMÉLIORATION OU RECONSTRUCTION DU DISPENSAIRE	7
PROJET N°6 – DESSERTE MARITIME VIA UN TRAVERSIER	8
PROJET N°7 – MISE À NIVEAU DES INSTALLATIONS D’HYDRO-QUÉBEC	8
PROJET N°8 – RÉVISION DE LA RÈGLEMENTATION D’URBANISME	9
PROJET N°9 – PRÉSERVATION DU SITE DE POINTE CARLETON.....	9
PROJET N°10 – MISE À JOUR DU PLAN DE MESURES D’URGENCE.....	9
PROJET N°11 – TABLE CHEVREUIL	10
PROJET N°12 – RÉFECTION DE LA MAISON À BAIE-SAINTE-CLAIRE	10
PROJET N°13 – NOUVEAU BUREAU MUNICIPAL	10
PROJET N°14 – DÉVELOPPEMENT TOURISTIQUE DU SECTEUR OUEST	11
PROJET N°15 – MISE À NIVEAU DES COMPÉTENCES EN GESTION DE L’EAU.....	11
PROJET N°16 – REVITALISATION DU CANAL SAINT-GEORGES.....	11
PROJET N°17 – DÉPÔT DE CANDIDATURE POUR DEVENIR SITE DU PATRIMOINE MONDIAL DE L’UNESCO	12
PROJET N°18 – MISE À NIVEAU DU SYSTÈME DE TRAITEMENT DES EAUX USÉES.....	13
PROJET N°19 – OFFRES CULTURELLES AMÉLIORÉES.....	14
PROJET N°20 – COMITÉ DE DÉVELOPPEMENT	14
PROJET N°21 – COUVERTURE CELLULAIRE.....	15
PROJET N°22 – REFONT DU SITE INTERNET	15
PROJET N°23 – SUIVI DÉGÂTS DES TEMPÊTES ET PRÉVENTION.....	15
PROJET N°24 – DOSSIER DES HYDROCARBURES	16
PROJET N°25 – POINTE OUEST ET RÉSIDENCE NOMADE	16
PROJET N°26 – DESSERTE AÉRIENNE HIVERNALE.....	17
PROJET N°27 – DÉVELOPPEMENT URBAIN POUR MINI-MAISONS	17
PROJET N°28 – PRIME À L’ÉTABLISSEMENT POUR NOUVEAUX ARRIVANTS.....	18
PROJET N°29 – MISE À NIVEAU DE LA SALLE D’ENTRAÎNEMENT.....	18

PROJET N°30 – REDÉFINITION DU PÉRIMÈTRE URBAIN	19
PROJET N°31 – PETIT QUAI POUR BATEAUX.....	19
PROJET N°32 – SITES D’ANCRAGE POUR VOILIERS.....	19
PROJET N°33 – GESTION DU SITE DES MATIÈRES RÉSIDUELLES ET AMÉLIORATION DES PROCÉDÉS.....	20
PROJET N°34 – RELOCALISATION DU MUSÉE.....	20
PROJET N°35 – DÉMOLITION DU CLUB	21
PROJET N°36 – ÉLABORATION DE LA POLITIQUE FAMILIALE.....	21
PROJET N°37 - GARDERIE	22
PROJET N°38 – COUPE DE BOIS	23
PROJET N°39 – TABLE DE CONCERTATION POUR SAUVER L’ÉGLISE	23
PROJET N°40 – ACQUISITION DES TERRAINS DU MERN DANS LE PÉRIMÈTRE URBAIN	23
PROJET N°41 – TOURISME ET ACCUEIL	24
PROJET N°42 – CRÉDIT D’IMPÔT AUX RÉGIONS ÉLOIGNÉES ET RECONNAISSANCE MILIEU INSULAIRE ...	24
RÉFÉRENCES.....	25
ANNEXE N°1 – TABLEAU D’INSERTION DANS LE TEMPS	26

INTRODUCTION

Plusieurs idées, plusieurs projets, plusieurs intentions et, on le souhaite, plusieurs réalisations.

Voici le plan stratégique de développement de la Municipalité de L'île-d'Anticosti. Dans ce document vous trouverez les actions que l'entité municipale désire effectuer afin de développer l'île et augmenter la population. Cet enlignement collectif n'est pas une fin en soi. D'autres projets se grefferont au fil du temps et d'autres seront malheureusement impossible à réaliser aux périodes voulues. L'important est d'avoir une vision d'ensemble.

« On peut perdre la vue, mais il ne faut pas perdre la vision »⁽¹⁾

Plus vert et en concordance avec notre richesse première : La nature!

Ce qui nous fait vivre et grandir depuis plus de cent ans peut encore le faire pendant mille autres. Par contre, il faut faire en sorte de respecter notre environnement en ayant des projets qui le mettront à contribution sans l'affaiblir et le détruire. Le terme développement durable prend tout son sens dans un milieu comme le nôtre où la nature est omniprésente et où elle gère nos cycles de vie en tant qu'humain. L'époque colonialiste ou les intervenants de l'extérieur venaient prendre la ressource et ensuite s'en allaient est révolue. L'autonomie municipal est maintenant la façon de faire et est reconnue depuis peu par le gouvernement avec le projet de loi 122.

Rebâtir pour l'humain avec les humains

La force d'une communauté passe par les individus qui la composent. Un plan de développement ne peut être efficace que si les individus qui y prendront part y adhèrent. Pour se faire, les idées doivent être le reflet des besoins de la population et des visions des décideurs. L'avenir d'Anticosti est donc un travail d'équipe entre toutes les parcelles qui en font un tout. La résignation n'est pas une option!

MÉTHODOLOGIE

Ce document comportera 3 sections ou 3 étapes de présentation si vous préférez :

1. Présentation de tous les projets actifs

Sans avoir d'ordre en particulier, les projets vous seront décrits sous un maximum d'une demi-page. Avec le nombre d'idées qui sont en branle, le but visé est une compréhension primaire de chacun sans pour autant alourdir votre lecture. L'autre but visé est aussi de susciter des questions dont vous pourrez nous faire part. Comme mentionné précédemment, l'implication citoyenne est la clé de voute pour la réalisation de ce plan.

2. Priorisation des projets

Les projets sont tous importants sauf que les réaliser tous en même temps est impossible. Il y a aussi les projets de types « Besoins primaires » qui doivent être réalisés en priorité. Le tableau d'insertion dans le temps démontrera de deux façons les degrés de priorisation : plus la ligne de réalisation sera rapprochée de la gauche plus rapidement nous aurons le désir de réaliser le tout. La couleur de la ligne sera aussi un indicateur. Rouge pour urgent, jaune pour pressant et vert pour « ayant sa place dans le temps »

3. Insertion dans le temps

Ce tableau représente la disposition de la réalisation des projets dans le temps. Les barres de couleur sont en lien avec les mois en haut. Exemple : si un projet a de la couleur de mars à novembre inclusivement, c'est que les tâches pour amener à sa réalisation vont durer 9 mois.

Projet n°1 Mise à niveau des installations d'eau potable



Depuis longtemps les habitants de Port-Menier sont en avis d'ébullition préventif permanent. Considérant que le besoin à l'eau est un besoin primaire, les énergies des intervenants municipaux sont à prioriser ce dossier. Pour ce faire, des analyses techniques très poussées doivent être effectuées. La planification est en 47 étapes distinctes. Au moment d'écrire ce document, nous en sommes à l'étape 27. Chacune des « marches » de cet escalier procédural doivent être approuvées par les fonctionnaires du ministère du Développement durable, de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques et du ministère des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire. Il en résulte des délais. Les procédures d'appel d'offres allongent aussi le processus. Par contre, le déroulement va bon train.

Projet n°2 Sentier de marche (hiking et trekking) Transanticostien

Le sentier le plus populaire au monde est le chemin de Compostelle en Europe. Plusieurs autres attirent une clientèle grandissante partout sur la planète. En fait, la marche en sentier est maintenant une des activités les plus pratiquées mondialement. Les statistiques pour le chemin de Compostelle sont les suivantes :

- En 2016, ce sont **277 915** pèlerins qui ont été comptabilisés, contre **262 459** en 2015 ;
- 48 % de femmes et 52 % d'hommes ;
- Répartition :

moins de 30 ans :	27 %
de 30 à 60 ans :	55 %
et plus de 60 ans :	27 % ⁽⁴⁾

L'île d'Anticosti possède le potentiel de créer un sentier comparable mais aussi unique de par sa géographie et son aspect mythique. Sans être un sentier où les participants seraient dans une démarche spirituelle comme Compostelle, un autre genre d'engouement en lien avec la géographie et le mystère de l'île pourrait être ainsi créé. Ce projet pourrait attirer un très grand nombre de touristes dédiés à cette activité plein-air.

Projet n°3 Acquisition des phares



⁽⁹⁾ Le gouvernement fédéral cherche à se départir de ses phares. Les nouvelles technologies sur les bateaux, les gps et les améliorations des systèmes de communication rendent certains phares obsolètes. C'est pourquoi ils sont offerts à des organismes. Ces infrastructures sont des témoins de l'histoire et font partis du patrimoine Anticostien. En les préservant et en les valorisant, nous ajoutons à l'offre touristique de l'île. Par contre, ces prises de possession ne se feront pas sans des sommes du gouvernement fédéral afin de les rénover et les entretenir sur une période de temps.

Projet n°4 Mise à niveau du service incendie

Un schéma de couverture de risque consiste à la liste des obligations en matière de service incendie qu'une municipalité doit obligatoirement se conformer. C'est une directive du ministère de la Sécurité publique. En octobre 2016, nous avons engagé un consultant afin d'établir le portrait de la situation de notre service incendie. Il en a résulté beaucoup de recommandations que nous sommes à mettre en œuvre en ce moment. La sécurité des citoyens est une priorité majeure et des changements importants sont en train de s'effectuer.

Projet n°5 Amélioration ou reconstruction du dispensaire

Les locaux de notre CLSC sont vêtus, inadaptés aux normes actuelles et aux réalités de notre milieu insulaire. Nos infirmiers et les médecins qui viennent nous rendre visite travaillent dans des espaces exigus où la chaleur est difficilement contrôlable. De plus, l'aspect confidentialité des consultations est mis à rude épreuve à cause de la configuration des lieux. Il y a aussi l'absence d'une morgue qui est notoire. Imaginez-vous le

scénario : un décès survient dans une période où les avions ne peuvent pas circuler à cause de la température. On met le défunt où?

Le conseil de la fabrique a travaillé le dossier depuis plusieurs années. À l'automne 2016, ils ont demandé à la Municipalité d'intervenir. Depuis, les communications et les négociations avec les dirigeants du réseau de la santé s'effectuent.

Projet n°6 Desserte maritime via un traversier

Bien que considéré à bien des égards comme un paradis de la province du Québec, le développement de l'île d'Anticosti est freiné par les problématiques de transports. De plus, l'alimentation des habitants, leur santé, leur vie sociale, le coût de la vie ainsi que plusieurs autres facteurs deviennent plus difficiles à gérer avec les défis de déplacement que vivent en permanence les résidents, les entreprises, les touristes et les travailleurs saisonniers. «Si les îles de l'Isle-aux-Grues, de L'Isle-aux-Coudres, de L'Île-Verte et de Harrington Harbour sont desservies par des traversiers de la Société des traversiers du Québec, pourquoi pas la plus grosse île de la province?» Il s'agit pour tous les intervenants et les habitants de l'île d'une question d'équité.

Projet n°7 Mise à niveau des installations d'Hydro-Québec

Hydro-Québec a annoncé dans son récent plan stratégique vouloir entreprendre d'ici 2020 la conversion aux énergies vertes de ses centrales au diesel. Il faut savoir que les 22 réseaux autonomes de la compagnie d'état, dont fait partie Anticosti, produisent 0.2 % de l'électricité de la province mais émettent le tiers des GES de l'entreprise.⁽³⁾

La Municipalité désire donc faire partie des discussions avec Hydro-Québec afin d'être consulté et garder un droit de regard sur ce qui se passera dans ce dossier. Elle veut aussi protéger le droit des habitants de Port-Menier pour maintenir la subvention au prix de l'huile à chauffage.

Projet n°8 Révision de la réglementation d'urbanisme

Les usages permis sur les différents terrains ainsi que le développement de futurs projets sont liés au règlement de zonage. Il s'agit aussi d'un guide afin de garder une certaine harmonisation entre les bâtiments et les secteurs où ils peuvent être érigés. Un exemple de base est que les infrastructures touristiques ne peuvent pas être installées à côté des opérations industrielles. Pourtant, ces deux types d'utilisation sont essentiels à une diversité économique forte. Dans ce sens, une mise à jour est nécessaire afin d'éviter des incongruités.

Projet n°9 Préservation du site de Pointe Carleton

Ce site a longtemps été un lieu où les Anticostiens se rendaient dans leurs activités de loisirs. Propriété de la SÉPAQ Anticosti, il est maintenant à l'abandon malgré sa valeur historique et son emplacement champêtre. En novembre 2016, la Municipalité l'a nommé site d'intérêt historique afin d'entreprendre la mise en place de mesure de protection.

En lien avec les projets de l'acquisition des phares et du sentier de marche, une revalorisation et des rénovations seraient à propos afin d'offrir des services d'accueil pour les touristes supplémentaires que ces projets apporteraient.

Projet n°10 Mise à jour du plan de mesures d'urgence

Un bref survol des sinistres survenus sur le territoire québécois au cours des dernières décennies devrait convaincre les plus sceptiques que l'ensemble des régions, même les plus septentrionales, sont exposées à une multitude d'événements pouvant causer des décès, des blessures et des dommages considérables. Bon an mal an, inondations, temps violents, mouvements de terrain, incendies de forêt, accidents industriels et autres aléas naturels et anthropiques continuent de démontrer de façon éloquente qu'aucune municipalité du Québec n'est à l'abri d'un sinistre.⁽⁴⁾

Pour se faire, la Municipalité doit avoir un plan directeur afin d'organiser la gestion des catastrophes. Le processus est enclenché et le document sera disponible est 2017.

Projet n°11 Table chevreuil

Il y a cinq joueurs (Safari, SÉPAQ Anticosti, Pourvoirie du Lac Geneviève, Comité aviseur et la Municipalité) qui voient à la gestion du territoire de l'île auquel se greffent quelques ministères avec leurs juridictions et droits respectifs. Même si les pourvoiries ont des intérêts commerciaux qui leurs sont propres et que les autres entités sont pour le service aux citoyens, il y a des priorités et des sujets communs qui doivent être traités. Pour se faire, l'organisation municipale désire continuer à effectuer des rencontres avec toutes ces organisations afin de garder les canaux de communication ouverts et faciliter l'avancement des dossiers.

Projet n°12 Réfection de la maison à Baie-Sainte-Claire



⁽⁵⁾ Parmi les photos les plus utilisées quand on parle d'Anticosti se sont celles de Baie-Sainte-Claire où on y voyait les deux maisons qui survivaient au temps malgré leur abandon. En 2016, la Municipalité a été obligée d'en raser une pour des causes de sécurité. L'autre a été placardé afin de

la préserver plus longtemps et se donner une période de réflexion sur son avenir. Le remue-méninge est en branle et le conseil municipal est ouvert aux suggestions de votre part.

Projet n°13 Nouveau bureau municipal

Les bureaux de la Municipalité sont abrités dans des locaux vétustes qui ne conviennent plus aux réalités des édifices publics. En étant situé au deuxième étage, l'accès aux personnes à mobilité réduite est impossible ce qui contrevient aux lois québécoises en la matière. De plus, la population devenant de plus en plus vieillissante, nos aînés peinent à venir nous visiter à cause des escaliers. Il y a aussi le nombre de bureaux disponibles qui devient problématique. Nous avons parfois des chargés de projet que nous ne pouvons installer adéquatement. Si on rajoute que la salle de

conférence déborde en quelques occasions, nous avons plusieurs raisons de devoir se relocaliser.

Un nouveau bâtiment pourrait être multifonctionnel et abriter d'autres projets de ce plan tel que le musée. Les normes gouvernementales pourraient être respectées pour l'accessibilité et cette construction serait assurément en concordance avec l'utilisation des énergies renouvelables.

Projet n°14 Développement touristique du secteur ouest

Un projet de construction d'unités locatives pour le secteur ouest de l'île est sur la table à dessin. Il s'agit d'investissements majeurs et les promoteurs sont prudents sur les informations à donner. Une première unité verra potentiellement le jour à Port-Menier afin de servir de point de rassemblement des investisseurs et comme maison modèle. Au moment où on rédige ce document, nous sommes en attente des réponses des différents ministères afin de faire l'acquisition des terrains nécessaires.

Projet n°15 Mise à niveau des compétences en gestion de l'eau

En ce moment, un seul employé possède les cartes de compétence pour opérer le système d'aqueduc. Ceci nous rend très vulnérable en cas de maladie ou accident. Pour ce faire, nous devons former les ressources à l'interne et éventuellement, pour combler les retraites à venir, recruter à l'externe. L'accréditation de ce type de formation doit passer par différents ministères et exige des préalables académiques qui rendent le recrutement plus difficile.

Projet n°16 Revitalisation du canal Saint-Georges

Le canal Saint-Georges, d'une longueur de 650 mètres linéaires, prend sa source dans le lac Saint-Georges et se jette dans la Baie Gamache. Comme son nom l'indique, il s'agit d'un canal creusé par l'homme au début du siècle lors de la période Menier. Historiquement, ce canal avait une vocation de production d'hydro-électricité et il servait au transport du bois par flottage entre le lac Saint-Georges et la Baie Gamache. ⁽⁸⁾

Aujourd'hui, ce canal n'a plus d'utilité particulière et les responsables municipaux souhaitent le mettre en valeur considérant sa localisation stratégique au centre du village. Le barrage situé dans la partie aval du canal constitue actuellement un obstacle à la migration du poisson. Des truites de mer se présentent au pied du barrage, mais ne peuvent pas accéder au canal Saint-Georges. Il serait opportun d'aménager une passe migratoire en rive gauche surtout que des travaux de consolidation du barrage existant devront être réalisés principalement sur la culée située en rive gauche. De la même façon, le barrage du lac Saint-Georges constitue un obstacle à la migration du poisson et une passe migratoire pourrait être aménagée sur ce barrage également.

Ce site est un attrait touristique en soi. Avec des améliorations et une revitalisation naturelle, il s'agirait d'un point à visiter pour tous.

Projet n°17 Dépôt de candidature pour devenir site du patrimoine mondial de l'UNESCO

Le Canada accueille déjà 18 sites du patrimoine mondial de l'UNESCO que la population canadienne et les visiteurs internationaux peuvent découvrir et ainsi apprendre davantage au sujet du patrimoine naturel et culturel riche et diversifié du Canada. Pour la première fois depuis plus d'une décennie, la population canadienne avait la possibilité de proposer des ajouts à cette liste. Le Municipalité de L'Île-d'Anticosti a déposé sa candidature le 26 janvier dernier (2017) après quelques mois de travail intensif de la part de l'équipe municipale.

Pour être admissible à être sur la liste indicative du Canada (première étape), la candidature doit répondre à un des 10 critères émis par l'UNESCO. Dans le cas d'Anticosti, 4 critères ont été identifiés:

Critères naturels

- (vii) Phénomènes naturels ou aires d'une beauté naturelle et d'une importance esthétique exceptionnelle;
- (viii) Représentatif des grands stades de l'histoire de la Terre ou de processus géologiques en cours.

Critères culturels

- (v) Exemple éminent de l'interaction entre l'humain et la nature;
- (vi) Être directement associé à des œuvres artistiques et littéraires ayant une signification exceptionnelle.

Pour 2017, la candidature sera analysée par un comité d'experts canadiens et la réponse sera rendue publique en décembre. Si Anticosti se classe sur la liste indicative canadienne, elle aura alors une dizaine d'années pour devoir se qualifier à la liste mondiale. Il y aura donc, après la réponse positive canadienne, un travail de longue haleine afin de monter un dossier très complexe. Une ressource sera donc engagée et un processus de rédaction supérieur à un an débutera. Afin de défrayer les coûts de cette phase 2, la Municipalité en collaboration avec Nature Québec est à créer un fonds géré de façon indépendante afin de recueillir les sommes nécessaires. Une campagne de financement suivra bientôt.

Projet n°18 Mise à niveau du système de traitement des eaux usées

Le règlement sur les ouvrages municipaux d'assainissement des eaux usées est entré en vigueur le 11 janvier 2014. Dans ce sens, le ministère du Développement durable, de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques demande à la Municipalité de L'Île-d'Anticosti de se conformer et de se mettre aux normes du règlement avant le 31 décembre 2020.

La Municipalité opère un ouvrage de type « dégrilleur ». Ce type d'ouvrage n'est pas une station d'épuration au sens du règlement Q-2, r.34.1. Il y a actuellement ± 120 résidences collectées sur le réseau ainsi que 17 I.C.I. Éventuellement, dans un horizon à moyen terme, un potentiel de 45 résidences supplémentaires pourraient se raccorder au réseau.

Afin de se conformer, les appels d'offres ont été lancés et c'est la firme Assaini Conseil qui a obtenu le contrat de trouver la technologie qui conviendrait à Port-Menier et à sa réalité insulaire. À l'heure d'écrire ces pages, le brouillon (projet) a été envoyé aux différents ministères pour une pré-approbation. Comme dans le dossier de l'eau potable, la démarche administrative avec les différents paliers de gouvernement sera longue.

C'est pourquoi l'organisation municipale a décidé de commencer ce dossier 4 ans à l'avance afin d'être certaine d'être aux normes dans les délais prescrits.

Projet n°19 Offres culturelles améliorées

En octobre 2016, nous avons inauguré le Pavillon Luc Jobin remplaçant ainsi l'ancien «préau» situé sur le site du château Menier. Avec cette infrastructure, les habitants et visiteurs de l'île peuvent maintenant avoir accès à une programmation de spectacles rehaussée. Il y a aussi notre belle église qui possède une excellente sonorité et qui peut accueillir des spectacles grandioses.



À l'été 2017, nous allons commencer tranquillement en offrant quelques spectacles musicaux variés afin d'aller chercher toutes formes de clientèles. En lien avec d'autres projets, des ateliers d'arts continueront d'être offerts aux enfants. La résidence artistique de

la Pointe Ouest devrait aussi nous apporter quelques retombées culturelles. Finalement, la Maison de la communauté offrira des ateliers de peinture et autres formes d'art aux personnes intéressées. L'objectif est de pouvoir continuer dans les années à venir en s'adaptant à vos demandes.

Projet n°20 Comité de développement

La Corporation de Développement Économique et Communautaire de L'île d'Anticosti a été une initiative des conseils municipaux précédents. Il s'agit d'un organisme autonome dédié au développement de notre milieu. Nous désirons le rendre de nouveau effectif et qu'il devienne un outil d'aide aux différents projets. Il serait le gestionnaire de programmes, point de chute pour différents autres comité et/ou mandataire dans différentes ententes. Déjà ce comité est responsable de la répartition et la gestion des «Anticosti dollars».

Projet n°21 Couverture cellulaire

Ce n'est un secret pour personne que dans le village de Port-Menier les téléphones cellulaires ne peuvent pas avoir accès aux différents réseaux sinon qu'en très peu d'occasions. Ce manque de couverture des ondes a des impacts variés tant sur l'économie que sur les mesures d'urgence ou sur le tourisme. Malheureusement, les compagnies qui offrent des forfaits cellulaires ne voient pas d'avantages économiques à investir dans une région comme la nôtre à cause du manque de population. Comble de malheur, la CRTC, qui réglemente le minimum de couverture du territoire, ne demande pas une couverture complète du territoire canadien.

Certaines municipalités du Québec commencent à vouloir s'organiser de par elles-mêmes. Nous serons à l'affût de ces développements afin de trouver un fournisseur et une technologie adaptés à notre milieu. Les dernières discussions que nous avons eues nous indiquaient que le coût d'installation d'une tour cellulaire était de 800 000 \$. Nous poursuivons donc nos recherches.

Projet n°22 Refonte du site Internet

À l'heure d'écrire ces pages, le site est complété à 95 %. Il ne reste que l'ajustement des petits « bogues » habituels. La nouvelle interface sera plus conviviale et aux goûts du jour. Séparé en trois sections qui sont «Municipalité », «Citoyens » et «Tourisme »; les utilisateurs pourront y consulter une grande quantité d'informations. Les employés municipaux porteront une attention particulière pour le garder à jour avec les nouvelles informations. Notez la nouvelle adresse : www.ile-anticosti.org

Projet n°23 Suivi dégâts des tempêtes et prévention

En novembre 2016, nous avons procédé à l'enrochement du site de la Pointe Ouest. Il y a quelques années, c'est la rue du Cap-Blanc qui avait connu le même genre de travaux. La tempête du 30 décembre 2016 nous a démontré que la nature peut être dévastatrice. Que ce soit des citoyens, nos pourvoyeurs ou les infrastructures municipales, tout le monde y a un

peu goûté. Malheureusement, il y en aura d'autres. Il faut donc porter attention aux points sensibles et essayer de voir venir les coups.

Projet n°24 Dossier des hydrocarbures

Beaucoup de temps et d'énergie ont été donnés à ce dossier majeur. Il y a eu aussi beaucoup de spéculations et de prises de position qui n'ont pas toujours bien servis notre communauté. À l'heure d'écrire ce texte, il y a deux certitudes :

1. Le conseil municipal en place est contre l'exploration et l'exploitation des hydrocarbures sur l'île d'Anticosti;
2. Dans le dernier communiqué officiel de Pétrolia, l'entreprise affirmait que malgré l'approbation du gouvernement du Québec à la mise en candidature d'Anticosti pour devenir patrimoine mondial de l'UNESCO, les plans de la pétrolière ne changent pas et ils désirent les continuer.

À la lumière de ces informations, nous pouvons en conclure qu'il va y avoir d'autres chapitres à la saga. La prochaine étape est la demande d'injonction de la part des Innus afin d'avoir un moratoire permanent sur le territoire de notre île.

Projet n°25 Pointe Ouest et résidence artistique

Comme mentionné au point n°19 sur l'offre culturelle, une résidence artistique aura lieu en deux temps à l'été 2017. Des artistes multidisciplinaires se rencontreront et réaliseront avec l'influence des lieux et des autres artistes, des œuvres toutes aussi différentes que particulières. Voici la description d'une des promotrices :

«Résidence nomade offre la possibilité à un artiste de la relève ou établi et de différentes disciplines de travailler dans l'ancienne maison de gardien de phare à l'île d'Anticosti. L'artiste est invité à y travailler en s'inspirant du territoire de l'île. L'intérêt pour le territoire peut prendre plusieurs formes et concerner différents domaines: paysage, biologie, géologie, sociologie, histoire, économie, écologie, poésie, etc.»⁽⁶⁾

Parallèlement à cette résidence artistique, les opérations de type auberge de jeunesse se poursuivront sous la gouverne des promoteurs de «Résidence Nomade».

Projet n°26 Desserte aérienne hivernale

Ce dossier revient à chaque année pendant la période hivernale où le Bella Desgagnés ne dessert pas Anticosti. L'approvisionnement pour les deux commerces alimentaires se fait alors par avion pour une période de ± 10 semaines. Les transports sont subventionnés en partie par le programme Nutrition nord du gouvernement fédéral et par la Société des Traversiers du Québec. Les commerçants continuent de payer la livraison au même prix que par bateau au lieu du tarif aérien qui est beaucoup plus onéreux. La municipalité agit comme point de chute pour les réunions et rencontres téléphoniques et effectue les liens entre les différents intervenants.

Projet n°27 Développement urbain pour mini maisons



Le concept de « Tiny houses » est en fort développement partout en Amérique du Nord. Plusieurs quartiers commencent à pousser partout au Québec. Que ce soit dans les Laurentides, l'Estrie ou le Bas-du-Fleuve; les municipalités s'ouvrent à ce genre de construction et modifient leurs règlements en conséquence. L'île d'Anticosti n'est pas en reste avec les autres et désire aussi avoir son secteur de mini maisons car il y a de la demande. Ce genre de maison attire plus des personnes en « harmonie » avec la nature qui ont des valeurs écologiques élevées et attirées vers l'autosuffisance.

Le projet consiste à séparer le terrain à acquérir en 11 parcelles; 10 d'entre elles serviront au lotissement des mini propriétés. La onzième sera utilisée comme zone commune et pour le champ d'épuration des services d'eaux usées. À cause des règlements spécifiques à ce type de constructions, il est obligatoire de les regrouper en un seul quartier. Des normes de

construction uniques et plus permissives entrent en ligne de compte pour ce genre d'habitations. Un exemple serait l'obligation d'avoir recours à l'énergie solaire et la permission de cultiver un jardin à l'avant de la propriété comme certaines règles sont en vigueur dans des quartiers similaires au Québec. Un autre est la surface maximale de construction qui est de 320 pieds².

Il ne s'agira pas d'un parc de maisons mobiles ou de terrains pour installer des roulottes de type « fifth wheel ». Les mini maisons seront sur bases permanentes et fixes.

Projet n°28 Prime à l'établissement pour nouveaux arrivants

Plusieurs municipalités offrent des paniers de bienvenue ou des primes à l'établissement au Québec. Certains villages sont même allés à offrir des réductions de taxes afin d'attirer des nouvelles familles. Il faut faire attention car ces pratiques ne sont pas toujours légales selon la *Loi sur les compétences municipales*. Par contre, plusieurs autres moyens d'attraction le sont et méritent qu'on s'y arrête.

Le projet est d'offrir des « Anticosti Dollars » lorsque des nouvelles familles s'établiront sur l'île. Cette bonification monétaire serait échangeable chez les marchands participants de Port-Menier. Ce serait une bonne occasion de connaître nos différents intervenants économiques. La gestion de tout ce programme serait effectuée par la Corporation de développement économique.

Projet n°29 Mise à niveau de la salle d'entraînement

Pour le peu d'habitants que nous avons, le taux de participation à la salle d'entraînement est très intéressant. Avec le temps, certains appareils commencent à montrer des signes de fatigue. Ainsi, d'autres appareils doivent être achetés afin de satisfaire les besoins des utilisateurs et garantir leur sécurité. Nous verrons aussi voir à réaménager les lieux et installer les équipements connexes comme les tapis et miroir. Dans ce dossier, nous essayons de travailler avec les utilisateurs afin de comprendre leurs besoins spécifiques.

Projet n°30 Redéfinition du périmètre urbain

Le gouvernement du Québec désire que toutes les municipalités de la province réduisent leur périmètre urbain afin d'augmenter la densification urbaine (des maisons plus rapprochées les unes des autres mais aussi des services). Le but est évidemment d'économiser sur les subventions octroyées lors de la réalisation de travaux majeurs.

Dans ce dossier, il faut être vigilant et négocier arduement avec l'état. Comme les fonctionnaires qui seront attitrés au dossier ne se déplaceront pas, il faut les convaincre que nous avons besoins de certaines parcelles de terrain plus que d'autres afin de contrôler notre développement. Heureusement, ce dossier se travaille de façon régionale avec la participation et l'expertise de la M.R.C. de Minganie.

Projet n°31 Petit quai pour bateaux

Le petit quai actuel accueille l'Express Anticosti et d'autres petites embarcations tout au long de la période estivale. De par son emplacement, sa configuration et ses attaches, il est soumis à de fortes vagues ce qui a pour effet de l'endommager. Ces dommages sont d'ailleurs récurrent à chaque année. Nous devons donc revoir sa conception de base et les matériaux qui le composent.

Projet n°32 Sites d'ancrage pour voiliers

Une des formes de tourisme des plus sous-estimée est l'arrivée de bateau de plaisance. Il arrive quelques fois pendant l'été que des voiliers viennent nous visiter. Comme le petit quai est réservé à une utilisation de courte durée (quelques heures), les visiteurs marins doivent s'ancrer dans la baie où ils ne sont pas toujours à l'abri des vents dominants de l'ouest.

Le principe est d'installer de 4 à 5 blocs de béton dans le fond de la baie avec des chaînes reliées à des bouées. Ces blocs seraient sous la forme d'une dalle avec un gros anneau au milieu afin d'y attacher le lien avec la surface. Les embarcations s'y attacheraient en toute sécurité. Les visiteurs pourraient alors nous visiter en ayant la conscience tranquille et ainsi prolonger leur séjour avec toutes les retombées que cela apporte.

Projet n°33 Gestion du site des matières résiduelles et amélioration des procédés

De par notre statut d'insulaire, notre façon de traiter les matières résiduelles, de la récupération et des gros rebuts est différente de celle des autres municipalités sur le continent. Les habitants de Port-Menier et les utilisateurs externes du site doivent suivre un règlement qui n'est pas aussi restrictif que dans les autres places. Sans vouloir devenir des « polices des vidanges », nous devons améliorer nos pratiques sur le recyclage, la gestion du site et sur les opérations de cueillette. Pour ce faire, une bonne communication avec les citoyens sur les cibles à atteindre est essentielle. Il faut que les personnes qui auront à changer des comportements ancrés depuis plusieurs années, sachent pourquoi elles doivent le faire et comment elles doivent le faire. Il faut démontrer que les cibles à atteindre ont des effets positifs sur pleins d'aspect.

Dans ce dossier, nous allons devoir travailler avec le ministère du Développement durable, de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques afin qu'il comprenne nos restrictions de transport.

Projet n°34 Relocalisation du musée

Le musée actuel est abrité par un bâtiment détérioré dans lequel il y a plusieurs infiltrations d'eau. La structure est aussi attaquée ce qui cause des fissures importantes. Lors de fortes pluies, nous devons mettre des toiles sur la collection afin de la protéger. L'image que nous donnons à nos touristes n'est pas reluisante à cause de la détérioration de la bâtisse.

À cause des espaces disponibles, il n'y a qu'un minimum d'objets, de fossiles et d'artéfacts à montrer au public. Avec plus d'espace, la partie de la collection qui est remisee pourrait être montrée aux visiteurs. Un meilleur agencement de luminosité et de disposition augmenterait la mise en valeur des pièces de la collection. De plus, des salles de conservation seraient éventuellement disponibles pour des projets spécifiques. Les géologues qui nous visitent pourraient les utiliser et nous laisser des items intéressants à découvrir.

Projet n°35 Démolition du club

Beaucoup de souvenirs sont liés à ce bâtiment. Que ce soit les soirées dansantes, les bars qui s’y trouvaient, la salle de quille, les projections de films, les activités récréatives, etc.; chaque famille de l’île pourrait nous conter quelques anecdotes qui seraient sûrement très savoureuses et intéressantes. Malheureusement, le temps a fait son œuvre sur la structure et toute forme de rénovation ou de mise à niveau est maintenant impossible. Le 11 août 2015, la CSST émettait un interdit de circulation et d’utilisation du bâtiment.

Maintenant dangereux, nous devons le démolir. Par contre, ce n’est pas une opération aussi simple qu’elle pourrait le sembler. Le ministère du Développement durable, de l’Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques nous impose plusieurs contraintes pour la disposition des déchets et rebuts que le chantier entraînera. Nous ne pouvons pas brûler le bois. Il faudrait l’enterrer mais le volume est immense et le tout remplirait plusieurs tranchés raccourcissant ainsi la durée de vie de notre site d’enfouissement. Le recyclage? Des années de couches de peinture au plomb ont rendues une majeure partie du bois « contaminé ». C’est donc un beau défi auquel nous nous attaquerons afin de trouver une solution économique et environnementale viable.

Projet n°36 Élaboration de la politique familiale

Les points 36 et 37 sont en lien.

La plupart des municipalités du Québec possède des politiques familiales (PFM) qui visent à atteindre différents objectifs et ce pour différents groupes. Voici une définition d’une PFM selon le Carrefour d’Action Municipale et Famille :

« Une PFM exprime la volonté du conseil municipal de s’engager à favoriser le mieux-être des familles vivant sur son territoire. Elle est souvent le résultat d’une consultation des services municipaux, des familles et des organismes socioéconomiques du milieu. Les PFM, qu’elles soient issues d’une municipalité ou d’une MRC, s’élaborent à travers un processus de consultation, de planification et d’évaluation. »⁽⁷⁾

Pour les familles, une PFM c'est :

- L'offre d'un cadre de vie de qualité où il fait bon vivre;
- Une référence pour s'établir dans un nouveau milieu.

Pour les intervenants municipaux, une PFM c'est :

- Une reconnaissance de la place des familles dans leur milieu;
- Un outil de planification de l'action en faveur des familles;
- Un instrument de promotion de la valeur de la famille dans son milieu;
- La présentation dans un même document de toutes les actions spécifiques en faveur des familles;
- Un cadre de référence qui facilite la mise en oeuvre et le suivi du plan d'action;
- Un guide qui permet aux divers partenaires de suivre l'évolution des mesures du plan d'action.

Pour les organismes du milieu, une PFM c'est :

- Un lieu privilégié de partage des projets pour les familles dans la communauté.

Nous allons donc élaborer la PFM de la Municipalité de L'Île-d'Anticosti. La façon que nous parviendrons au résultat et les partenaires impliqués restent à définir.

Projet n°37 Garderie

En lien avec le point n°36, une des actions qui ressortira assurément sera la création d'une garderie, communément appelé, service de garde en milieu familiale ou scolaire. Malgré que l'implantation d'un tel service puisse sembler simple, plusieurs lois, normes et exigences régissent les garderies et leurs opérations. Nous sommes conscients que c'est un besoin criant pour le milieu.

Projet n°38 Coupe de bois

L'exploitation forestière sur Anticosti a toujours apporté son lot de défis à chaque année. En collaboration avec la table chevreuil et les ministères concernés, la Municipalité travaille à rendre cette activité en cohésion avec le milieu et la réalité de l'île. Un plus grand suivi des mesures d'harmonisation et une meilleure communication avec les exploitants sont les éléments clés afin de bonifier cette activité. Des consultations publiques de la part du ministère seront bientôt réalisées.

Projet n°39 Table de concertation pour sauver l'église



Comme partout au Québec, les croyants de confession catholique désertent les églises et les cérémonies dominicales. Dans une petite localité comme la nôtre qui est déjà aux prises avec une baisse démographique, ce phénomène est encore plus frappant. Le conseil de la fabrique travaille très fort depuis quelques années pour élaborer des projets qui permettraient de pouvoir continuer à entretenir l'église tout en y donnant une vocation supplémentaire. La Municipalité de L'Île-d'Anticosti reconnaît ces efforts et, même si ce n'est pas dans la *Loi sur les compétences municipales*, fera ce qui est possible afin d'aider dans ce dossier.

Projet n°40 Acquisition des terrains du MERN dans le périmètre urbain

Le ministère de l'Énergie et des Ressources naturelles possède une grande superficie de terrain distribuée dans le périmètre urbain de Port-Menier. Comme mentionné ultérieurement, acquérir ces espaces est une démarche laborieuse et complexe. Afin de simplifier la vie aux promoteurs, citoyens, organismes et organisations qui voudraient acheter de ces terrains, la municipalité désire se les faire céder en globalité par le MERN pour un prix symbolique.

Projet n°41 Tourisme et accueil

Avec le tourbillon médiatique qu'Anticosti a connu depuis plus d'un an, les réservations pour des séjours de villégiature sont en hausse. Si tous les projets continuent d'avancer jusqu'à la réalisation, nous aurons bientôt un heureux problème avec trop de visiteurs pour nos capacités d'accueil. Nous devons donc mettre en place un système qui sera à l'affût des réalisations structurantes en matière touristiques sur Anticosti afin de voir venir à l'avance les besoins.

Un autre aspect en hausse, c'est le tourisme qui demande à la machine municipale plus d'informations sur les services offerts sur l'île et si on peut s'occuper de leur fournir les prix. Le phénomène est comparable à une demande pour les organiser nous-même avec des forfaits ce qui n'est pas le mandat de la Municipalité. Nous avons d'excellents partenaires qui peuvent le faire. Par contre, nous allons devoir trouver une façon de faire afin que les éventuels touristes qui nous contactent ne se sentent pas rediriger trop de fois.

Projet n°42 Crédit d'impôt aux régions éloignées et reconnaissance milieu insulaire

La plus grosse île du Québec n'est pas reconnue comme un milieu insulaire! Même si les transports sont plus compliqués qu'ailleurs, les crédits d'impôts pour les régions éloignées ne sont pas aux mêmes taux que pour d'autres endroit où la disponibilité du transport est plus grande. Il s'agit donc de faire des représentations et des pressions au niveau politique pour faire avancer les droits des Anticostiens à être traiter comme les autres.

Références

- (1) Jakob Dylan, reboot the mission
- (2) <https://oficinadelperegrino.com> (bureau des pèlerins Santiago de Compostela)
- (3) <http://lapresse.ca>
- (4) Planifier la réponse aux sinistres, Guide à l'intention des municipalités, gouvernement du Québec
- (5) Crédit photo : André Bolduc
- (6) Karine Locatelli, Résidence Nomade
- (7) <http://carrefourmunicipal.qc.ca/politique-familiale-municipale/quest-ce-quune-pfm/>
- (8) Jean Gauthier, ing. M. Sc., TetraTech Québec
- (9) Crédit photo : Denis Tremblay
- (10) Crédit photo : Valérie Losier

